

À lire

Deux *Mélanges* en l'honneur de Raymond Le Guidec et Alain Lambert

LexisNexis publiera très prochainement deux *Mélanges* réalisés en l'honneur de figures éminentes du notariat, Raymond Le Guidec et Alain Lambert

• *Mélanges* Raymond Le Guidec

Enseignant exceptionnel, chercheur aguerri, particulièrement apprécié de ses étudiants et collègues, le professeur Raymond Le Guidec a contribué par ses nombreuses publications à une analyse savante et critique des domaines qu'il explorait. Outre ses nombreux articles, sa chronique de droit des successions à la *Semaine juridique* est notamment incontournable pour



qui s'intéresse à la matière. Ses amis ont tenu à lui rendre hommage en contribuant aux

Mélanges en son honneur, abordant tour à tour les thématiques du droit des couples, du droit des successions et libéralités, ou s'ouvrant vers les autres droits.

Les *Mélanges* sont proposés en souscription au prix de 78 € TTC au lieu de 98 € TTC jusqu'au 31 mars 2014.

• *Mélanges* Alain Lambert

Notaire, président du Conseil supérieur du notariat, maire, président de communauté urbaine, conseiller régional, président de conseil général, sénateur, Haut magistrat, ministre : Alain Lambert a exercé successivement et parfois simultanément mais toujours avec un égal talent, ces diverses fonctions dont une seule d'entre elles suffit à remplir la vie d'un citoyen ordinaire. C'est sans doute parce que l'homme n'est pas ordinaire que ses nombreux amis se sont réunis pour lui témoigner leur reconnaissance et leur affection devant l'œuvre ainsi accomplie.



Ces quarante contributions constituent autant de pièces d'un immense puzzle qui, assemblées, vont dessiner le portrait fidèle d'une personnalité hors du commun à laquelle chaque auteur a tenu à rendre un juste et amical hommage.

Les *Mélanges* sont proposés en souscription au prix de 78 € TTC au lieu de 98 € TTC jusqu'au 31 mai 2014.

Afin de figurer dans la liste des souscripteurs de l'ouvrage, il est demandé de renvoyer le bulletin de souscription, avec le règlement correspondant, avant le 30 avril 2014.